

**DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES  
DU 3 décembre au 7 décembre 2018**

Conformément à l'article 241-4 du Règlement Général AMF et à l'article 1<sup>er</sup> de l'Instruction AMF modifiée n° 2005-06 du 22 février 2005, la société SOFIBUS informe le marché de ce que dans le cadre du programme de rachat de ses titres décidé par l'Assemblée générale du 17 mai 2018, elle a, au cours de la période du 3 au 7 décembre 2018, effectué les transactions sur actions propres suivantes :

Date de la séance		Nombre d'actions	Prix moyen pondéré brut	Montant
03/12/2018 à 10h30	Achat	4	179,00	716,00
04/12/2018 à 10h30	Achat	3	179,00	537,00
05/12/2018 à 10 :30	Achat	3	176,00	528,00
06/12/2018 à 10h30	Achat	4	170,00	680,00
07/12/2018 à 10h30	Achat	4	168,00	672,00
07/12/2018 à 15h30	Achat	1	176,00	176,00
<b>Total</b>		<b>19 titres</b>		<b>3 309,00</b>